

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PONTOISE - 7802 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 21/07/2026 - 12623 - 2023 B 02936 - 952 470 391 - 4MG SERVICES

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01/01/2015	et clos le	31/12/2015	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case ☐					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société	Adresse du siège social
IMG SERVICES 100, D'ORLÈANS 95210 SAINT-GERMAIN	100, D'ORLÈANS 95210 SAINT-GERMAIN
SIRET : 95214 7032100014	
Adresse du principal établissement	Ancienne adresse en cas de changement

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère
SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐
--------------------	---

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

(cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	
	Bénéfice imposable à 15 %	10 048	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%	
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	PV exonérées (art 238 quinquies)
	Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	

3 Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprise nouvelle, art 44 sexies ☐	Jeunes entreprises innovantes, art 44 sexies-0 A ☐	Autres dispositifs ☐
Reprise d'entreprise en difficulté, art 44 septies ☐	Zone franche d'activité nouvelle génération art 44 quaterdecies ☐	Zone de restructuration de la défense, art 44 terdecies ☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies ☐	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art 44 quaterdecies ☐	Zone de revitalisation rurale, art 44 quindécies ☐
Bassin d'emploi à redynamiser, art 44 duodécies ☐	Zone de développement prioritaire, art 44 septdecies ☐	
Société d'investissement immobilier cotée ☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %	
--	--

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ

(cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %	
--	--

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	☐
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	
3- Si vous êtes l'entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre	☐
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	
4- Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer la désignation, l'État de résidence et le numéro d'identification fiscale de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays	

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE	
ECF ☐ Nom et adresse du prestataire	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	
Si oui, indication du logiciel utilisé	
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
Cabinet M & V IMCO 58 BD VOLTAIRE 92600 ASNIERES SUR SEINE Tél : 0175047670	Tél :
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné	Identité du déclarant :
CGA ☐ Viseur conventionné ☐ N° d'agrément CGA	Date 28042026 Lieu Qualité PRESIDENT Nom du signataire M MANSOUR VICTOR

1

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A-SD 2025

Désignation de l'entreprise 4MG SERVICES

Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 38 RUE D'ERMENT 95210 SAINT GRATIEN

SIREN

9 5 2 4 7 0 3 9 1

Durée de l'exercice en nombre de mois*

1 2

Durée de l'exercice précédent* 1 2

				Exercice N clos le		3 1 1 2 0 2 5					
ACTIF				Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3			
ACTIF IMMOBILISE	Fonds commercial *		010		012						
	Autres *		014	1 151	016	961		189			
	Immobilisations corporelles *		028	8 782	030	5 751		3 031			
	Immobilisations financières * (1)		040	1 300	042			1 300			
	Total I (5)		044	11 232	048	6 713		4 520			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052					
		Marchandises *		060		062					
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066						
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068		070					
		Autres* (3)		072	19 410	074			19 410		
	Valeurs mobilières de placement		080		082						
	Disponibilités		084	225	086			225			
	Charges constatées d'avance*		092		094						
Total II		096	19 635	098			19 635				
Total général (I + II)				110	30 868	112	6 713		24 155		
PASSIF								Exercice N I		NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*						120		500		
	Écarts de réévaluation						124				
	Réserve légale						126				
	Réserves réglementées*						130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)						132				
	Report à nouveau						134		2 032		
	Résultat de l'exercice						136		17 083		
	Subventions d'investissement						137				
	Provisions réglementées						140				
	Total I						142		19 615		
Provisions pour risques et charges						Total II	154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées						156				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						164				
	Fournisseurs et comptes rattachés*						166		1 443		
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169) 169 3 097)						172		3 097		
	Comptes courants d'associés						173				
	Autres dettes						175				
	Produits constatés d'avance						174				
	Total III						176		4 540		
Total général (I + II + III)								180		24 155	
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195				
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182				
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T V A des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise 4MG SERVICES

Néant ☐ *

A — RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
31/12/2025

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		209		210		
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214	
		Services*		217		218	49 990
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222		
	Production immobilisée*				224		
	Subventions d'exploitation reçues				226		
	Autres produits				230		
Total des produits d'exploitation hors T V A (I)					232	49 990	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234		
	Variation de stock (marchandises)*				236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	4 537	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240		
	Autres charges externes* (dont crédit bail - mobilier - immobilier)				242	12 959	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243		244		
	Rémunérations du personnel*				250		
	Charges sociales (cf renvoi 380)				252	8 551	
	Dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce par application de l'article 39, 1-2°, al 3 du CGI)		255		254	3 844	
	Dotations aux provisions				256		
	Autres charges (dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger* dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		259		262		
Total des charges d'exploitation (II)					264	29 892	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	20 098	
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)		294	
Produits exceptionnels (IV)						290	
Charges exceptionnelles (VI)		dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347			300	
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquiés D)	348				
Impôts sur les bénéfices* (VII)						306 3 015	
2 - BÉNÉFICES OU PERTES Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)					310	17 083	
B — RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col 1, le déficit comptable col 2		312	17 083	314	
Rémunérations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316			
	Amortissements excédentaires (art 39-4 C G I) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles*			322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	3 015		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247		330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			(Part des loyers dispensée de réintégration (art 239 sexies D) 249)	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999				
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	ZFU-TE (44 octies A)	987		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	JEI (44 sexies A)	989			
	ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44 quinquies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies)	991	Investissements et souscriptions outre-mer	344			
	ZFANG (44 quaterdecies)	345					
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art 44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993			
	Créanc report en arrière du déficit	346	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies)	655		350	
	Dont divers		Deduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645			
	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647			
	Deduction exception simulateur de conduite (art 39 decies E)	641	Deduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648			
	Deduction exceptionnelle (art 39 decies G)	649	Deduction exceptionnelle (art 39 decies F)	990			
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfices col 1	352	20 098	354	
	Déficit de l'exercice reporté en arrière *		Déficit col 2	356			
Déficits antérieurs reportables * 107		dont imputés sur le résultat			360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfices col 1	370		372		
		Déficit col 2					

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

N° 2033-C-SD 2023

Désignation de l'entreprise 4MG SERVICES

Néant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
		ACTIF IMMOBILISÉ									Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406				
	Autres	410	1 151	412		414		416	1 151			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426				
	Constructions	430		432		434		436				
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446				
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456				
	Matériel de transport	460	8 000	462		464		466	8 000			
	Autres immobilisations corporelles	470	782	472		474		476	782			
Immobilisations financières		480	1 300	482		484		486	1 300			
TOTAL		490	11 232	492		494		496	11 232			
II		AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations dotations de l'exercice		Diminutions amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
		Fonds commercial	495		497		498		499			
		Autres immobilisations incorporelles	500	578	502	384	504		506	961		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516				
	Constructions	520		522		524		526				
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536				
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546				
	Matériel de transport	550	2 003	552	3 200	554		556	5 203			
	Autres immobilisations corporelles	560	287	562	261	564		566	548			
TOTAL		570	2 869	572	3 844	574		576	6 713			
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées, virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle		1	2	3	4	5						
		6	7	8	9	10						
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values							
					Court terme*	Long terme						
						19% ⑥	15% ou 12,8% ⑦	0% ⑧				
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧					
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589				
Plus-values taxables à 19% (1)			579	Régularisations	590	583	594	595				
TOTAL					596	585	597	599				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values

Désignation de l'entreprise										4MG SERVICES										Néant ☐ *	
I	RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																				
	A	NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice										
Provisions réglementées		Amortissements dérogatoires			600	602	604	606													
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %			601	603	605	607														
	Autres provisions réglementées*			610	612	614	616														
Provisions pour risques et charges			620	622	624	626															
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations			630	632	634	636														
	Sur stocks et en cours			640	642	644	646														
	Sur clients et comptes rattachés			650	652	654	656														
	Autres provisions pour dépréciation			660	662	664	666														
TOTAL			680	682	684	686															
B	MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																				
				Dotations		Reprises															
Fonds commercial	681	683																			
Autres immob incorporelles	700	705																			
Terrains	710	715																			
Constructions	720	725																			
Inst techniques mat et outillage	730	735																			
Inst générales, agencements amén div	740	745																			
Matériel de transport	750	755																			
Autres immobilisations corporelles	760	765																			
TOTAL	770	775																			
C	VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)																				
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes																				
2																					
3																					
4																					
5																					
6																					
7																					
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD																					
II	DÉFICITS REPORTABLES																				
	Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982	107																
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)			982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter																
Déficits imputés					983																
Déficits reportables					984	107															
Déficits de l'exercice					860																
Total des déficits restant à reporter					870	107															
III	DIVERS																				
	Primes et cotisations complémentaires facultatives					381															
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin					325																
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite					327																
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *					380																
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS					326																
N° du centre de gestion agréé					388																
Montant de la TVA collectée					374																
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)					378																
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant					399																
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					398																
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI					397																

Designation de l'entreprise 4MG SERVICES		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le 01012025		et clos le 31122025	
Durée en nombre de mois		1 2	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel *		376	
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée		TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	
		137	
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC-SD et 1329-DEF)		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE (cocher la case)		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024 du 160 au	
Date de cessation		186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2033-F-SD 2025

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 5

SIREN 9 5 2 4 7 0 3 9 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 4MG SERVICES

ADRESSE (voie) 38 RUE D'ERMENT

CODE POSTAL 45210

VILLE SAINT GRATIEN

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES
PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE 901NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS
CORRESPONDANTES 902NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES
PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE 903NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS
CORRESPONDANTES 904

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

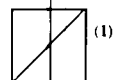
(2) Indiquer M pour Monsieur, MME pour Madame

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NO1

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2033-G-SD 2025

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10% du capital)Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 5

SIREN 9 5 2 4 7 0 3 9 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 4MG SERVICES

ADRESSE (voie) 38 RUE D'ERMENT

CODE POSTAL 95210

VILLE SAINT GRATIEN

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

Dossier : VVC124	4 MG SERVICES 38 RUE D ERMONT
Page : 2	95210 SAINT GRATIEN
Balance Générale Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025 (Période au 31/12/2025)	
brouillard	

COMPTE	INTITULE	DEBIT	CREDIT	SOLDE DEB.	SOLDE CRED.	SOLDE N-1
51200000	Banque 1	7 160.81	6 935.93	224.88		4 008.82
	Total classe 51	7 160.81	6 935.93	224.88		4 008.82
	Total classe 5	7 160.81	6 935.93	224.88		4 008.82
	Total des soldes			224.88		
	COMPTES DE BILAN	247 450.69	230 367.48	17 083.21		3 379.13-
60221000	Achats Fournt Combustibles	4 536.88		4 536.88		
	Total classe 602	4 536.88		4 536.88		
60630000	Fourn Ent & Pét Eqpt	684.85		684.85		512 00
60640000	Fourn Administratives	339.06		339.06		111 94
	Total classe 606	1 023.91		1 023.91		623.94
	Total classe 60	5 560.79		5 560.79		623.94
61350000	Loc Mobilières	3 272.00		3 272 00		4 123.42
	Total classe 613	3 272.00		3 272.00		4 123.42
61500000	Ent & Rép	3 161.13		3 161.13		1 669.20
	Total classe 615	3 161.13		3 161 13		1 669.20
61600000	Ass Multi	3 047.40		3 047.40		1 834 22
	Total classe 616	3 047.40		3 047.40		1 834.22
61810000	Documentations Gles					47.09
	Total classe 618					47.09
	Total classe 61	9 480.53		9 480.53		7 673.93
62220000	COMM					8 192.47
62260000	Honoraires	1 000 00		1 000 00		900.00
	Total classe 622	1 000.00		1 000.00		9 092.47
62510000	Dépl & Voyages	76.67		76 67		3 580.06
	Total classe 625	76.67		76.67		3 580.06
62600000	Frais Postaux	44.72		44.72		
62620000	Frais Télécom	684 06		684.06		182.17
	Total classe 626	728.78		728.78		182.17
62700000	Sces Bancaires	659.92	10.35	649.57		271.47
	Total classe 627	659.92	10.35	649.57		271.47
	Total classe 62	2 465.37	10.35	2 455.02		13 126.17
63130000	Formation Continue					280.00
	Total classe 631					280.00

Balance GénéraleExercice du 01/01/2025 au 31/12/2025
(Période au 31/12/2025)

brouillard

COMPTE	INTITULE	DEBIT	CREDIT	SOLDE DEB.	SOLDE CRED.	SOLDE N-1
10130000	CAPITAL SAV		500.00		500.00	500.00-
	Total classe 10		500.00		500.00	500.00-
11000000	Report à Nouveau Solde Crédit	3 379.13	5 410.98		2 031.85	5 410.98-
	Total classe 11	3 379.13	5 410.98		2 031.85	5 410.98-
12000000	Résultat de l'EX Bénéfices	3 379.13	3 379.13			
	Total classe 12	3 379.13	3 379.13			
	Total classe 1	6 758.26	9 290.11		2 531.85	5 910.98-
	Total des soldes				2 531.85	
20110000	Frais de Constitution	1 150.61		1 150.61		1 150.61
	Total classe 20	1 150.61		1 150.61		1 150.61
21820000	matériels de Transports	8 000.00		8 000.00		8 000.00
21830000	Mat: de Bureau & Informatiques	781.74		781.74		781.74
	Total classe 21	8 781.74		8 781.74		8 781.74
27500000	GARANTIE	1 300.00		1 300.00		1 300.00
	Total classe 27	1 300.00		1 300.00		1 300.00
28011000	Amort Frais de Constitution		961.48		961.48	577.94-
28182000	Amort Mat de Transports		5 203.29		5 203.29	2 003.29-
28183000	Amort Mat de Bur & Info		547.91		547.91	287.33-
	Total classe 28		6 712.68		6 712.68	2 868.56-
	Total classe 2	11 232.35	6 712.68	4 519.67		8 363.79
	Total des soldes			11 232.35	6 712.68	
40100000	divers fournisseurs	51 191.31	52 634.57		1 443.26	5 006.40-
	Total classe 40	51 191.31	52 634.57		1 443.26	5 006.40-
41100000	divers clients	116 736.64	116 736.64			
	Total classe 41	116 736.64	116 736.64			
44400000	Etat Impôts Sur les Bénéfices		3 014.69		3 014.69	
44551000	TVA à Décaisser	100.00	182.00		82.00	
44566100	TVA Déd à 20 % B&S	3 390.18	3 390.18			654.40
44567000	TVA crédit à reporter	2 241.00	2 241.00			1 427.00
44572000	TVA Collect à 10 %	4 999.00	4 999.00			
	Total classe 44	10 730.18	13 826.87		3 096.69	2 081.40
45615100	Aé Unique	500.00		500.00		500.00
	Total classe 45	500.00		500.00		500.00
46700000	Autres Cptes Crédit /Débit	43 141.14	24 230.68	18 910.46		7 415.76-
	Total classe 46	43 141.14	24 230.68	18 910.46		7 415.76-
	Total classe 4	222 299.27	207 428.76	14 870.51		9 840.76-
	Total des soldes			19 410.46	4 539.95	

Balance GénéraleExercice du 01/01/2025 au 31/12/2025
(Période au 31/12/2025)

brouillard

COMPTE	INTITULE	DEBIT	CREDIT	SOLDE DEB.	SOLDE CRED.	SOLDE N-1
	Total classe 63					280.00
64520000	Cot aux Mutuelles	2 183.00		2 183.00		1 879.84
	Total classe 645	2 183.00		2 183.00		1 879.84
64600000	Cot Sles Exploitant	6 368.00		6 368.00		4 568.00
	Total classe 646	6 368.00		6 368.00		4 568.00
	Total classe 64	8 551.00		8 551.00		6 447.84
65800000	Chqes Diverses Gestion	0.23		0.23		
	Total classe 658	0.23		0.23		
	Total classe 65	0.23		0.23		
68112000	Dot aux Amort Corpo	3 844.12		3 844.12		2 200.37
	Total classe 681	3 844.12		3 844.12		2 200.37
	Total classe 68	3 844.12		3 844.12		2 200.37
69510000	Impôts S/Bénéfices	3 014.96	0.27	3 014.69		
	Total classe 695	3 014.96	0.27	3 014.69		
	Total classe 69	3 014.96	0.27	3 014.69		
	Total classe 6	32 917.00	10.62	32 906.38		30 352.25
	Total des soldes			32 906.38		
70600000	Vtes Prest Sces à 10 %		49 989.59		49 989.59	26 972.52-
	Total classe 706		49 989.59		49 989.59	26 972.52-
	Total classe 70		49 989.59		49 989.59	26 972.52-
75800000	Pdts Div Gestion					0.60-
	Total classe 758					0.60-
	Total classe 75					0.60-
	Total classe 7		49 989.59		49 989.59	26 973.12-
	Total des soldes				49 989.59	
	COMPTES DE RESULTAT	32 917.00	50 000.21		17 083.21	3 379.13
	TOTAL GENERAL	280 367.69	280 367.69	63 774.07	63 774.07	

SARL 4MG SERVICES

Société A Responsabilité Limitée à associé Unique
Siège social 38 Rue d'Ermont
95210 – Saint - Gratien
R.C.S. Pontoise 952 470 391 Code APE 4932Z

=====

PROCES VERBAL DE LA DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE À SAINT-GRATIEN DU 16 Juin 2026 A 19 HEURES

L'an deux mil vingt et six,
Le 16 Juin,
A dix neuf heures.

L'associé unique de la société par actions simplifiée, SASU 4 MG SERVICES, a révisé au 38, Rue d'Ermont 93190 – SAINT GRATIEN, en assemblée générale ordinaire annuelle suivant convocation faite par la gérance.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur MANSOUR Victor, président, associé unique

Total des parts représentées.....500 parts

Représentant l'intégralité du capital social.

Le président constate, en conséquence, que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié des parts sociales.

Puis le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

ORDRE DU JOUR :

- Rapport de gestion sur la situation et l'activité de la société durant l'exercice social clos le 31 **Décembre 2025**,
- Rapport spécial du gérant sur les conventions visées à l'article 223-19 du code de commerce, approbation de ces conventions,
- Examen et approbations des comptes annuels dudit exercice, et affectation du résultat,
- Quitus au gérant,
- Rémunération du gérant,
- Questions diverses.

Le président dépose sur le bureau et met à disposition de l'assemblée :

- Un exemplaire de la lettre de convocation adressée aux associés,
- Le rapport de gestion,
- Le rapport sur les conventions visées à l'article 223-19 du code de commerce,
- L'inventaire, les comptes annuels de l'exercice écoulé,
- Et le texte des résolutions qui seront proposées au vote de l'assemblée.

Puis, il rappelle que le rapport de gestion, le rapport spécial, les comptes annuels, ainsi que le texte des résolutions proposées ont été adressés aux associés plus de quinze jours avant la date de l'assemblée et que pendant ce même délai de quinze jours avant l'assemblée, l'inventaire a été tenu à leur disposition, ainsi les associés lui en donne acte.

Le président donne ensuite lecture du rapport de gestion et du rapport spécial et du rapport de la gérance sur les conventions visées à l'article 223-19 du code de commerce, et cette lecture faite, déclare la discussion ouverte.

Après un large débat, personne ne demandant plus la parole, Monsieur EL TANNIR Hadi, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale donne acte à la gérance que la convocation à l'assemblée, les rapports sur la gestion et les conventions visées à l'article 223-19 du code de commerce, les comptes sociaux (bilan, compte de résultat, annexe légale) et le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée ont bien été reçus par tous les associés quinze jours au moins avant l'assemblée, l'assemblée générale donne également acte à la gérance que la mise à la disposition des associés des documents prévus par la loi pendant les quinze jours précédant l'assemblée inventaire, comptes,) a bien été respectée.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité par les associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice **2025** de la somme de 17 083.21 € en report à nouveau créditeur.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité par les associés

TROISIEME RESOLUTION

Conformément aux dispositions légales, l'assemblée générale constate qu'il a été distribué 0 Euro en dividende pendant les deux derniers exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité par les associés

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 233-19 du code de commerce, déclare approuver chacune des conventions qui y sont mentionnées, et cela successivement dans les conditions prévues par la loi.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité par les associés

CINQUIEME RESOLUTION

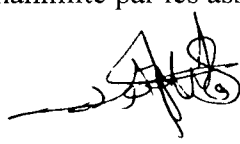
L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, et comme conséquence des résolutions qui précèdent, approuve les actes de gestion accomplis par le gérant au cours de l'exercice clos le **31 Décembre 2025** dont le compte-rendu lui a été fait, et donne quitus au gérant de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité par les associés

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie des présentes pour effectuer toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité par les associés

Mansour Victor 

SARL 4MG SERVICES

Société A Responsabilité Limitée à associé Unique
Siège social 38 Rue d'Ermont
95210 – Saint - Gratien
R.C.S. Pontoise 952 470 391 Code APE 4932Z

TEXTE DES RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE A SAINT-GRATIEN DU 16 Juin 2026 A 19 HEURES

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale donne acte à la gérance que la convocation à l'assemblée, les rapports sur la gestion et les conventions visées à l'article 223-19 du code de commerce, les comptes sociaux (bilan, compte de résultat, annexe légale) et le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée ont bien été reçus par tous les associés quinze jours au moins avant l'assemblée.

L'assemblée générale donne également acte à la gérance que la mise à la disposition des associés des documents prévus par la loi pendant les quinze jours précédent l'assemblée (inventaire, comptes,) a bien été respectée.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2025 de la somme de 17 083.21 € en report à nouveau créditeur.

TROISIEME RESOLUTION

Conformément aux dispositions légales, l'assemblée générale constate qu'il a été distribué 0 Euro durant les deux exercices antérieurs.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 223-19 du code de commerce, déclare approuver chacune des conventions qui y sont mentionnées, et cela successivement dans les conditions prévues par la loi.

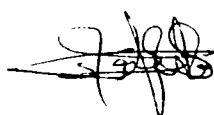
CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, et comme conséquence des résolutions qui précèdent, approuve les actes de gestion accomplis par le gérant au cours de l'exercice clos le **31 Décembre 2025** dont le compte-rendu lui a été fait, et donne quitus au gérant de son mandat pour ledit exercice.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie des présentes pour effectuer toutes formalités légales.

La Gérance



SARL 4MG SERVICES

Société A Responsabilité Limitée à associé Unique
Siège social 38 Rue d'Ermont
95210 – Saint - Gratien
R.C.S. Pontoise 952 470 391 Code APE 4932Z

RAPPORT DE GESTION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE A SAINT-GRATIEN DU 16 Juin 2026

Etant donné que la société est constituée d'un seul et unique associé l'assemblée générale ordinaire annuelle conformément aux dispositions légales et statutaires les résultats de l'activité devront être révisés et exposés par le seul associé d'une part, ainsi que l'activité de la société au cours de l'exercice clos le **31 Décembre 2025**, les résultats de cette activité, les progrès réalisés et les difficultés rencontrées, les perspectives d'avenir et, d'autre part, pour soumettre à son approbation les comptes annuels de cet exercice et l'affectation des résultats qui résultent de ces comptes.

Le présent rapport de même que les comptes annuels et tous autres documents s'y rapportant, ont été adressés et ont été mis à sa disposition dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales et réglementaires afin qu'il puisse donner acte.

De l'examen des comptes de cet exercice, l'unique associé constate que le montant des produits d'exploitation s'élève à **49 989.59** Euros.

Le total des charges d'exploitation se monte à **32 906.38** Euros.

Conformément aux dispositions légales, nous vous confirmons qu'il n'a été distribué aucun dividende au titre des trois derniers exercices.

Bien que cet exercice a été marqué par les difficultés et la récession sur le marché européen voire mondial qui frappe tous les secteurs, notre créneau d'activité, la société a réalisé un chiffre d'affaire respectable et croissante.

A l'issue de la lecture du présent rapport, le gérant donnera lecture du rapport spécial établi sur les conventions visées à l'article 223-19 du code de commerce, conclues ou renouvelées au cours de l'exercice écoulé et s'invitera à statuer su ledit rapport.

Les résolutions qui lui sont présentées traduisent ces propositions et s'exprima affirmativement à donner son accord pour les affecter ou pour se donner quitus pour sa gestion pour l'exercice écoulé.

La Gérance

